

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an 2025, le 28 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 22 janvier 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Eric RETAILLEAU, Virginie AUDUREAU, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER.

A donné procuration : Charlotte de VILLIERS à Patrice BERTRAND

Conseiller absent : Claude GELOT

Secrétaire de séance : Henri RETAILLEAU

-----  
**2025-07-07 REHABILITATION DE LA SALLE DE LA GRANGE ET TRAVAUX NEUFS POUR LA SALLE DE THEATRE ET LA SALLE CONVIVIALE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT**

Monsieur le Maire expose que le projet de réhabilitation de la salle de la grange et les travaux de construction du théâtre et de la conviviale s'élèvent à 1 877 370,70 € HT soit 2 252 844,84 € TTC sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'Etat.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût total : 1 877 370,70 € HT

Subvention Préfecture demandée - DETR - Tranche 1 : 250 000 €

Subvention Préfecture demandée - DETR - Tranche 2 : 163 106,50 €

Subvention Préfecture demandée - DSIL : 61 650 €

Subvention Région demandée : 189 600 €

Subvention Département demandée : 200 000 €

Subvention Communauté de Communes du Pays des Herbiers (CCPH) demandée : 217 000 €

Programme LEADER : en cours

Emprunt + autofinancement : somme restante

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le début des travaux est prévu en septembre 2025 pour un achèvement de travaux en mars 2027.

Vu les courriers de la Préfecture de la Vendée en date du 19 septembre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'approuver la réalisation du projet estimé à 1 877 370,70 € HT,
- d'approuver le plan de financement exposé,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture de la Vendée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire  
Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice  
Bertrand  
Date de signature : 29/01/2025  
Qualité : Maire de St Mars la Réorthe

